

Public

redacted version of Annex XVI

ICC-01/14-01/22-319-Conf-Exp-AnxXVI

Référence: REG-JCSS-2024-022

Le Greffe de la Cour pénale internationale (« la Cour ») présente ses compliments au Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance de la République centrafricaine et a l'honneur de lui transmettre, en vertu de la règle 13 du Règlement de la procédure et de preuve, le document suivant dans le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka* (ICC-01/14-01/22) :

- *Version publique expurgée de la Décision rendue en application de la règle 185 du Règlement de procédure et de preuve* (ICC-01/14-01/22-309-tFRA)

La version originale en anglais a été transmise aux autorités centrafricaines par une note verbale du Greffe en date du 19 janvier 2024 (réf : REG-JCSS-2024-012).

Conformément à la décision susmentionnée, le Greffe transmet à nouveau la traduction française de l'ordonnance du 17 octobre 2023 (*Ordonnance relative à la notification par l'Accusation du retrait des charges portées contre Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka*) (ICC-01/14-01/22-276-tFRA). Ce document a été transmis par le Greffe aux autorités centrafricaines par une note verbale du Greffe en date du 18 octobre 2023 (réf : REG-EOSS-2023-189).

Pour toute information complémentaire, les autorités centrafricaines sont invitées à prendre contact avec [REDACTED]

Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains
et de la Bonne Gouvernance
Bangui

Le Greffe de la Cour pénale internationale saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance de la République centrafricaine les assurances de sa très haute considération.



La Haye, le 25 janvier 2024



PROCÈS-VERBAL DE NOTIFICATION

Titre	En date du	Cote	Pages
Note verbale (Affaire ICC-01/14-01/22)	25/01/2024	REG-JCSS-2024-022	2
Version publique expurgée de la Décision rendue en application de la règle 185 du Règlement de procédure et de preuve	18/01/2024	ICC-01/14-01/22-309-tFRA	12
Ordonnance relative à la notification par l'Accusation du retrait des charges portées contre Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka	17/01/2023	ICC-01/14-01/22-276-tFRA	7

Adressée à : Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance de la République centrafricaine

Destinataire :

Nom :

Fonction/Titre

Adresse du destinataire :

À remplir par la personne par le destinataire

Je, soussigné(e)

mentionnés

Aujourd'hui

Signature du Destinataire :-----

Le présent procès-verbal de notification a été préparé par :

Prénom(s) et nom : Rufina Khusniyarova

Position: Fonctionnaire adjointe en charge des relations extérieures et de la coopération

Date : 25/01/2024

Signature :